

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 11
- procurations : 2

L'an deux mille vingt et un et le 23 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 16 septembre, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME KAREN GREGOIRE, (POUVOIR DONNE A M. DENIS MOLET).

Était absent excusé : M. MARC PÉRÉ, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. YANNICK PUGET, M. HERVE LAMACHERE.

DÉLIBÉRATION n° 2021/26

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Sages-Adages (ASA) et la mairie de Saint-Jean pour organiser l'accueil au sein de la Halte Répit

Madame La Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que par délibération D2017-05 en date du 27 février 2017, une convention de partenariat a été signée avec l'ASA dans le cadre de la création d'une halte-répit sur la commune de L'Union, située Impasse du Pic du Midi.

Les actions de la halte répit s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement de personnes âgées, vivant à domicile, atteintes de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, sans que le diagnostic n'ait été encore nécessairement médicalement établi.

L'accueil des bénéficiaires est assuré chaque mardi de 14h à 17h30. Il est destiné à des personnes atteintes de la maladie Alzheimer à un stade modéré ou plus généralement atteintes de troubles cognitifs mais en capacité de participer aux activités proposées. La capacité d'accueil de la structure est de 12 personnes.

A compter du 1^{er} octobre 2021, une deuxième demi-journée d'accueil sera proposée les vendredis après-midi, sur les mêmes créneaux horaires.

Afin d'optimiser le fonctionnement de cette structure, la commune de l'Union souhaite mettre en place un partenariat avec la Commune de Saint Jean visant à faciliter l'accès



à la halte répit des personnes domiciliées sur leur commune respective en les faisant bénéficier d'un accès prioritaire.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Jean s'engage à prendre en charge 50% du montant annuel de la subvention d'équilibre versée à l'ASA.

Afin de finaliser ce partenariat avec l'ASA et la commune de Saint-Jean, il convient aujourd'hui d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat et les responsabilités respectives dans le fonctionnement de la Halte Répit de l'Union.

Aussi, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'ASA et la commune de Saint-Jean,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

M. André DA PONTE qui fait partie du Conseil d'administration de l'ASA ne prendra pas part au vote.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibérés,

Décide :

A l'unanimité des votants :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'ASA et la commune de Saint-Jean,
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle Godéas**

- Transmis le **28 SEP. 2021**

- Affiché le **28 SEP. 2021**

